



Procès-verbal du conseil municipal du 09 novembre 2022 à 19 h

L'An Deux Mille Vingt Deux, le neuf novembre à 19 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ, selon convocation du 04 novembre 2022.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ, M. Vincent FOURIGNON, Mme Anny LAFAURE, M. Tanguy TERRAILLON, M. Guy CATHELOT, Mme Rose GIRAUD et M. Daniel HOCQUAUX.

ETAIT EN VISIOCONFERENCE : Mme Clémence MARTIN.

POUVOIR : Mme Clémence MARTIN donne pouvoir à M. SALGUERO-HERNANDEZ
Mme Isabelle DEPEIGE donne pouvoir à M. CATHELOT
M. Jean-François PALLEAUX donne pouvoir à M. TERRAILLON
M. Patrice SIMONET donne pouvoir à Mme GIRAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Rose GIRAUD.

1. Désignation du secrétaire de séance :
Mme Rose GIRAUD est désignée comme secrétaire de séance.
2. Approbation du P.V. de la dernière séance :

M. Guy Cathelot a déposé dans la boîte aux lettres de la Mairie une pétition concernant les travaux du Marais. Cette pétition a été réceptionnée par M. Le Maire. M. Cathelot fait remarquer que les dos d'âne sont aux mauvais emplacements et qu'ils sont trop hauts.

M. Guy Cathelot prend la parole et parle d'omissions Mme Clémence Martin prend la parole en disant qu'elle a fait au mieux et qu'il est encore temps de faire des modifications. Mme Martin fait remarquer que les échanges étaient agressifs et demande que ce soit notifié. Mme Martin dit qu'il faut avoir un esprit ouvert pour œuvrer pour le bien de la collectivité. M. Cathelot dit agir pour la charte de la collectivité. Mme Lafaure demande si Mme Martin a le droit d'être en Visio sur son portable ? Réponse du Maire, « Clémence ayant donné son pouvoir au Maire Clémence a le droit d'être en Visio ». Mme Anny Lafaure enregistre la réunion et fait observer que la loi sanitaire d'urgence n'est plus en vigueur depuis le 01 août 2022.

M. Cathelot prend la parole signifie la nécessité de faire apparaître les interventions d'Isabelle Depeige et de lui-même avant la mention « le vote pour approbation » étant donné que le vote a été contre, il relève dans le PV des omissions. M. Cathelot disposant du pouvoir de Mme Depeige pour la présente séance rapporte qu'elle souhaite préciser qu'elle avait mentionné que les termes employés à l'égard de Mme Lafaure étaient agressifs et irrespectueux. Trop d'éléments et de propos n'étaient pas restitués dans ce P.V.

Isabelle Depeige avait également demandé des précisions sur les pouvoirs donnés par Mme Giraud en raison de son absence à la séance du 26/07/2022. Mme Giraud précise qu'elle avait donné son pouvoir

au 1^{er} adjoint M. Fourignon et non à M. le Maire comme énoncé par ce dernier. M. Cathelot pour sa part reprend le constat de Mme Depeige évoquant également les termes qu'il juge d'agressif à l'égard de Mme Lafaure ; le terme de mensonge ayant même été employé. Il constate que trop d'éléments et propos ne sont pas restitués dans son argumentaire. Guy Cathelot fait remarquer qu'il y a lieu de rectifier la dernière phrase du même point n°2 sans les termes suivants « ABSTENTION (Mme Giraud ne prend pas part au vote au lieu de s'abstient) étant absente lors de la séance du 26 juillet 2022 (au lieu du 29 juin 2022), Mme Giraud dit que le pouvoir donné a été rectifié.

-Point n°6 réfections voiries M. Cathelot dit : les travaux de Villemerle ne sont pas réalisés et entraînent une réactualisation des devis. Le devis de l'Entreprise Bouillot du mur de Pourtoux a été réactualisé le 05/08/2022.

- Point n°12 : mauvais intitulé : Plantation d'un arbre au pont

- Point n°16 : faute d'orthographe signalée

- Point n°20 : réunion des commissions communales : supprimer la phrase « Ensuite, la commissions des finances va gérer la poursuite des travaux » et remplacer par M. le Maire va intervenir auprès des entreprises pour faire établir des devis.

Questions diverses : Guy Cathelot signale la responsabilité de la commune qui pourrait être engagé vis-à-vis du mur de Pourtoux. Mr le Maire signale que la Préfecture en est informée.

3. VOTE DETR OUVRAGE D'ART MUR DE POURTOUX : le maire signale qu'il n'y aura pas de prise en charge par l'assurance faute de tiers. Les travaux pourraient commencer en septembre 2023 par l'entreprise Bouillot avec l'accord de la DETR. Guy Cathelot signale un surcoût de 3 074 € par rapport au premier devis. Le dernier devis date du 22/10/2022.

Le Maire signale que la COMCOM prend en charge l'entretien de la rivière et non la réfection du mur.

Le vote pour approbation

11 votants (4 pouvoirs)

Pour : 11

Contre 0

4. VOTE DETR VOIERIE VILLEMERLE : Guy Cathelot fait remarquer qu'il y a un surcoût de 8 096 € sur le dernier devis par rapport au devis initial du 16/11/2021.

Le vote pour approbation

11 votants (4 pouvoirs)

Pour : 10

Contre 1

5. VOTE DETR CHEMIN DE LA PERRIERE : Pas d'observation

Le vote pour approbation

11 votants (4 pouvoirs)

Pour : 07

Contre : 1

Abstention : 3

6. VOTE DETR VOIERIE LAVAURETTE : Tanguy Terraillon concernant le bout de route qui doit être refait dans l'avenir Tanguy souhaite un sens unique. Le Maire a comme projet d'installer un miroir avec l'autorisation du propriétaire du terrain. M. Terraillon demande à ce que la haie soit coupée et qu'un courrier de la Mairie soit envoyé au propriétaire de la haie M. (Nom). M. Terraillon propose de mettre un stop ; il propose de vendre le bout de la rue à Mr Michaud d'autant que sa véranda est sur la rue communale. Annie Lafaure se questionne sur la possibilité de vendre un chemin communal. Le Maire répond non. Mme Giraud s'interroge pourquoi « non » réponse du Maire : « c'est une voie communale ». Mme Lafaure fait valoir qu'un élément du domaine public est inaliénable et souhaite que le statut juridique de la route soit vérifié.

Le vote pour approbation

11 votants (4 pouvoirs)

Pour : 10

Contre : 1

7. VOTE DETR LOGEMENT COMMUNAL CHANGEMENT DE FENETRES : Anny Lafaure et Guy Cathelot trouvent les devis trop élevés ils trouvent normal que Jean-Louis Larrieux ait les fenêtres de changées. Ils demandent de consulter un autre artisan pour avoir un autre devis. Rose Giraud propose l'entreprise Teillard.

Le vote pour approbation

11 votants (4 pouvoirs)

Pour : 11

Contre : 1

Mme Giraud souhaite qu'en 2023 nous pensions au chemin de la bergerie qui a besoin d'être refait (problème d'inondation). Anny Lafaure et Guy Cathelot pense que c'est une priorité.

Entre-autre, le Maire a fait établir un devis pour un montant de 50 000 € TTC. Annie demande 2 devis pour jouer sur la concurrence et une demande d'aides publiques supplémentaires.

8. TARIFS LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DU HAUT TARIF HIVER :

50 € pour les habitants du Moutier d'Ahun et 75 € pour les gens extérieurs. 25 € seront demandés en plus des tarifs pratiqués pour le surcoût du gaz pour le chauffage (du 01 novembre au 31 mars et plus suivant la météo). Mme Lafaure demande si les deux logements communaux ont un compteur électrique à part de celui de la Mairie, le maire répond que oui.

QUESTIONS DIVERSES :

M. Jean-François Palleaux (par l'intermédiaire de M. Tanguy Terraillon) :

- Demande si une évolution de grade d'Hélène est envisageable pour sa fin de carrière ? (Pour info Hélène sera à la retraite en janvier 2024).
- Il signale les branches près du cimetière. Le maire a signalé ce fait à Monsieur MARTIN qui doit les enlever.

- Demande si un achat d'enrobé à froid est prévu pour boucher les trous sur les routes ? Anny Lafaure demande de regarder le budget, une petite somme en fonctionnement pourrait être débloquée.
- Demande à ce que les haies soient entretenues. Le Maire répond c'est en cours.

Mme Lafaure signale qu'une buse au marais, route de Chénérailles vers chez M. Gaudoin est bouchée. Le Maire répond que plusieurs buses sont à nettoyer mais la municipalité ne dispose pas de matériel pour « déboucher » les buses. Mme Lafaure signale que l'agent communal doit venir déboucher les buses et nettoyer les fossés et signale une fuite d'eau au marais.

Guy Cathelot demande si nous avons eu les devis pour le mur du presbytère le maire donne deux devis du mois d'août 2022. Un devis de l'entreprise Bouillot pour un montant de 1 870 € TTC et un devis de l'entreprise Moustique pour un montant de 1 078 € ttc.

Mme Lafaure demande où en est le loyer de la Métive. Elle rappelle que La Chambre Régionale des Comptes a signalé dans son rapport une perte d'argent depuis 2016 et demande d'avoir les baux. Le maire va demander une réunion avec la Comcom et la Métive.

Cérémonie du 11 novembre à 10 h 30. Un apéritif est prévu à l'issue de celle-ci.

Mme Lafaure demande si le tracteur tondeuse est arrivé. Le Maire répond oui courant septembre.

Le Maire signale des vols sur le terrain du local technique (les poteaux des jeux en bois et des rosiers).

Guy Cathelot demande de visiter les locaux de la commune, Monsieur le Maire ne voit pas de problème.

Rose Giraud : des décorations de Noël sont en cours de réalisation, les conseillers vont recevoir les comptes rendus et l'organisation.

Espaces verts : amélioration des parterres pour moins de travail et pour embellir la commune.

Eclairage public : le SDEC se charge des études de diagnostics, des consultations fournisseurs et des demandes de subventions à 75 %. Mme Giraud dispose des coordonnées du contact privilégié du SDEC (SDEC Solutions Technologiques pour l'Environnement).

Séance close à 20 h 55